

## LA RURALITÉ

Le sens du passé / L'intelligence du présent / L'ambition de l'avenir

## L'ESPRIT DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

### Arrêt des PLUi Petite Montagne et Jura Sud

Les PLUi Petite Montagne et Jura Sud ont été arrêtés par le Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025.

Pour rappel, Terre d'Emeraude communauté a traduit ses projets intercommunaux sous forme de PADD qui se déclinent en deux axes stratégiques de développement pour la Petite Montagne :

Axe 1 : La Petite Montagne, un territoire mettant en valeur ses ressources environnementales

Axe 2 : La Petite Montagne, un territoire de proximité et solidaire

Et trois axes stratégiques de développement pour Jura Sud :

AXE 1 : Structurer le territoire et s'engager en faveur d'un développement équilibré

AXE 2 : Affirmer Jura Sud comme un pôle économique et touristique

AXE 3 : Révéler le patrimoine naturel, culturel et architectural pour mieux le protéger et le valoriser

L'ensemble du travail engagé a été réalisé en lien avec les 17 communes membres de l'ancienne Communauté de communes Jura Sud, et les 23 communes de l'ancienne Communauté de communes Petite Montagne, qui ont été associées à plusieurs niveaux. Tout au long de la procédure, des concertations ont été organisées (Echanges dans les conseils municipaux, COPILS restreints, COPILS élargis, PPA, réunions thématiques, conférences des maires, réunions publiques, cahier de concertations, publication internet...etc)

## Suite de la Procédure

